

Arrondissement de
Montbrison

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

Nombre de conseillers élus : 19

En présence de :

Nombre de conseillers
présents : 16

Guy FRANÇON
Cassandre JANVIER
Eric BONNAND
Jean Claude MAZUEL
Blandine VILLEMAGNE
Guy TISSEUR
Albert RAMBAUD
Antonin BADAR
Alexandra TEYSSIER
Jean Jacques MARNAT
Olivier SAPET
Séverine MOULIN
Monique SANCHEZ
Caroline BEAL
Jérôme COTE (arrivé à 19h20)
Nathalie TALER

Nombre de conseillers
représentés : 1

Excusés : Thierry DUMAS
Coralie CHAMARD
BOUDET
Procuration : Huguette BADAR à Cassandre JANVIER
Secrétaire de séance : Cassandre JANVIER

20201001 PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'OGEC

Monsieur le Maire indique avoir reçu les membres des 3 associations représentatives de l'école privée de la commune : l'OGEC, l'Apel et les Jeunes Foyers. Ces derniers ont présenté leur budget annuel. Au vu du contexte sanitaire de ces derniers mois, les manifestations organisées annuellement par les 3 associations de l'école privée n'ont pu se dérouler engendrant ainsi une perte financière conséquente au niveau de leur budget de fonctionnement notamment.

Monsieur le Maire propose de les soutenir financièrement à hauteur de 10 000 €.

APPROBATION UNANIME

20201002 DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE SAINT ETIENNE METROPOLE

Monsieur le Maire indique que suite aux élections municipales et aux élections des élus métropolitains, la Commission Intercommunale pour l'accessibilité de Saint-Etienne Métropole doit être renouvelée. Il convient aujourd'hui de désigner un élu de la commune pour siéger au sein de cette commission

L'Assemblée délibérante DESIGNE M. MARNAT Jean-Jacques

20201003 DROIT DE PREEMPTION PARCELLE AD 26 D'UNE CONTENANCE DE 1A 60CA

Monsieur le Maire indique avoir reçu une déclaration d'intention d'aliéner de l'Office Notarial de Maître FAURE, en date du 22 septembre dernier, quant à la parcelle AD 26, d'une contenance de 1a 60ca.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver l'exercice du droit de préemption sur cette dite parcelle, laquelle sera a contrario vendue pour un montant de 18 000 € à l'Amicale Chasse.

Ce droit de préemption sera exercé afin de constituer une réserve foncière permettant l'embellissement de l'entrée du village.

APPROBATION UNANIME

20201004 PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Monsieur le Maire rappelle le contentieux liant la collectivité à M. MONTAGNE Arnaud, propriétaire de la parcelle AC 115 au sujet du passage en tréfonds d'une canalisation d'adduction d'eau potable sur ladite parcelle.

Au terme de plusieurs années, les parties ont décidé d'arrêter la procédure d'un commun accord au travers d'un protocole transactionnel fixant le montant d'une indemnité de dépossession à hauteur de 2 900 €.

La collectivité s'engage ainsi à verser cette somme en faveur de M. MONTAGNE en compensation de la dépossession d'une partie de sa propriété en tréfonds en vue d'assurer le passage de la canalisation.

DIVERS

Désignation de représentants de la collectivité au sein des commissions thématiques mises en place par Saint Etienne Métropole

Point sur la situation sanitaire

La commission bâtiment se réunira le 12 novembre pour étudier le devenir de la Ferme Forézienne.